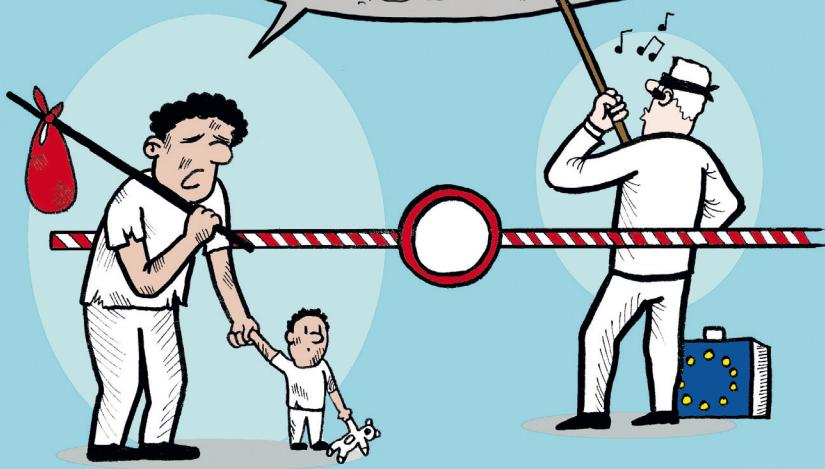
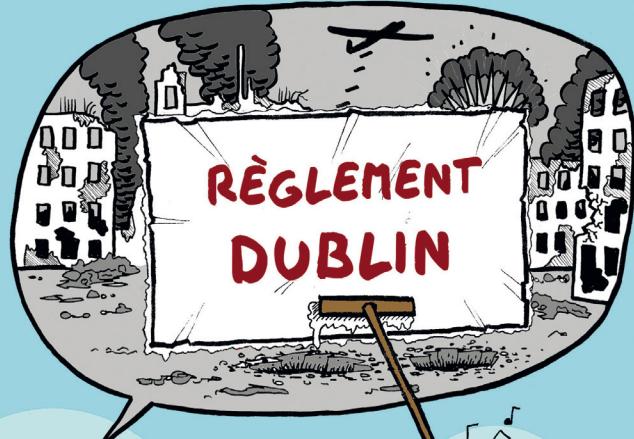


VIVRE ENSEMBLE

Séparation
de familles,
détention de
mineurs,
renvois
brutaux.
Où est le
droit d'asile?



HERJ

BULLETIN DE LIAISON POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

VE 163 / juin 2017

VACARME	2-3
Angèle, ou le récit radio d'un renvoi Dublin	
TÉMOIGNAGE	4
Pourquoi une telle violence?	
DUBLIN	5-6
Le Tribunal fédéral sanctionne les autorités zougoises pour détention et pratiques illégales	
PÉTITION	7
Appel contre l'application aveugle du Règlement Dublin	
STATISTIQUES	8-10
Réflexion: à quoi servent-elles?	
Fiabilité des statistiques du SEM en question	
RÉÉDITION DE LA BROCHURE	11
<i>Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité.</i>	
JURISPRUDENCE	12-13
Âge osseux et arbitraire: Le SEM ne le reconnaît pas comme mineur et lui refuse l'asile par erreur	
DRÔLES DE NEWS	14
CHRONIQUE >> LIBYE	15-17
Entre chaos et impunité	
ANALYSE	20-21
La Libye, l'Europe et les flux migratoires	
Pactiser. Quoi et à quel prix?	
RÉSISTANCE	22-25
Une mer solidaire face à une mer frontière. Sur les accusations de Frontex à l'égard des ONG en Méditerranée	
SENSIBILISATION DANS LES ÉCOLES	26-28
Témoignages croisés	

SOMMAIRE

Les illustrations de cette édition, hormis le dessin réalisé par Zep accompagnant l'Appel contre l'application aveugle du Règlement Dublin (p.6), ont été réalisées par Herji, qui collabore avec Vivre Ensemble depuis 2014. Le dessinateur nous fait profiter de ses nombreux talents dans le cadre d'un stage au sein de notre équipe depuis février 2017.

ÉDITORIAL

LES CHIFFRES, ET LA RÉALITÉ

75 % des personnes dont les motifs d'asile ont été examinés en 2016 se sont vues reconnaître un besoin de protection par la Suisse. L'actualisation de la brochure *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité* atteste de la pertinence et de la permanence des arguments que nous y développons il y a cinq ans. Le mythe de l'« invasion » ou l'argument-choc d'une majorité de « réfugiés économiques » ou de « faux réfugiés »¹ « abusant » d'une loi trop laxiste qu'il s'agirait de durcir relèvent de la pure rhétorique électorale. Et ceci se vérifie sur ces 10 dernières années².

En dépit de l'éclatement et de l'évolution de conflits tels qu'en Syrie, la proportion des personnes relevant du domaine de l'asile en Suisse a augmenté d'à peine 0,5 % en un an. Et la grande majorité des personnes qui cherchent refuge en Suisse se voit légitimée à y rester, une fois leurs motifs d'asile examinés.

Mais est-ce à dire, comme le fait le président du Parti socialiste suisse, que la Suisse est généreuse ? Que son système est juste ? Que « nous offrons une protection à ceux pour qui c'est vraiment nécessaire » (p. 14) ? Loin de là !

Christian Levrat, qui pourtant a été porte-parole de l'OSAR, devrait savoir que ce taux a été obtenu en excluant toutes les personnes dont le dossier n'a pas été examiné par les autorités suisses, à savoir les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM), dont près de 95 % des cas relèvent des accords de Dublin. Des personnes pour lesquelles la Suisse ne s'est absolument pas souciée du besoin de protection.

En 2016, 36 % des personnes ont ainsi été d'emblée écartées d'une procédure nationale.³ Quelle que soit l'intensité de la torture subie, de la guerre fuie, des persécutions encourues, ces personnes-là ont été réduites

au régime de l'« aide d'urgence », mises au ban de la société humaine. Elles sont condamnées à vivre dans la peur quant à leur sécurité à venir et le bien-être de leurs enfants, parce qu'elles savent ou craignent ce qui les attend dans le pays par lequel elles ont transité. Des pays qui, comme l'Italie ou la Grèce, ne leur offrent ni toit ni la sécurité recherchée. Ou, comme la Hongrie, les enferme dans des camps.

Déceler dans cette réalité-là un quelconque motif de « fierté » nous paraît ahurissant, lorsque l'on sait les dérives auxquelles la logique des accords de Dublin conduit : violence d'Etat, arbitraire, criminalisation, violation des droits fondamentaux.

En témoigne la mise en détention par les autorités zougaises -heureusement condamnée par le Tribunal fédéral- d'une mère avec son nourrisson, séparée du père enfermé dans un autre centre et de ses trois autres enfants, placés en foyer. (p. 5)

En témoigne également le parcours « ordinaire » d'Angèle, une jeune femme que la reporter de l'émission radio Vacarme (RTS) a suivi, avant et après son expulsion en Italie. (p. 2)

Ces cas sont à mettre en relation directe avec la menace de sanction financière faite par Simonetta Sommaruga, cheffe du Département fédéral de justice et police (DFJP), aux cantons trop peu zélés à son goût dans l'exécution de ces renvois. Des renvois qui touchent majoritairement des personnes dont on aurait très probablement reconnu le besoin de protection si l'on s'était donné la peine d'écouter leur histoire. Mais tel n'a pas été le cas. Voilà la réalité du système Dublin. Et voilà pourquoi nous soutenons depuis le début l'appel contre son application mécanique et absurde (p. 6).

SOPHIE MALKA

1 « 80% d'entre eux sont des immigrants et pas de vrais réfugiés » dixit Ruedi Vonlanthen (PLR), dans *24 Heures*, 26.02.17.

2 Depuis 10 ans, le taux de protection s'élève en moyenne à 68 %, si l'on exclut du calcul les décisions de NEM.

3 Sur les 26'361 décisions rendues en 2016, 9395 décisions l'ont été par des décisions de NEM.

ANGÈLE, OU LE RÉCIT RADIO D'UN RENVOI DUBLIN

Moi, Angèle, requérante d'asile, renvoyée vers l'Italie, c'est le titre de la série de reportages radio que nous avons diffusée du 8 au 14 mai 2017 dans l'émission *Vacarme* de RTS-La Première.*

Au début de cette série, il y a une envie, celle de raconter au plus près du terrain la réalité des requérants d'asile ayant reçu une décision de non-entrée en matière selon les accords de Dublin. Les «dublinés» comme ils se nomment parfois entre eux. Ces hommes et ces femmes forcés de retourner dans le pays par lequel ils sont entrés en Europe pour y déposer leur demande d'asile. Depuis 8 ans, depuis l'entrée en vigueur des accords, on compte 26'569 «dublinés» renvoyés de Suisse... Mais qui sont-ils? Que vivent-ils? Comment se passe un renvoi?

Ces questions en tête, j'élabore un scénario de reportage. Avec cinq épisodes (c'est le format de *Vacarme*) prévoyant des rencontres variées auprès de différents acteurs du terrain dans plusieurs cantons romands. Une construction classique, avec bon nombre de situations et d'intervenants. Et puis il y a la rencontre avec Angèle. Ce n'est pas son vrai nom, c'est celui qu'elle a choisi de prendre pour témoigner publiquement. Cette rencontre, initiée par Anne-Madeleine Reinmann, diacre à l'AGORA (Aumônerie genevoise œcuménique auprès des requérants d'asile et à l'aéroport), va tout bouleverser.

D'abord parce que l'histoire d'Angèle est forte, tragique, qu'elle la raconte avec la grâce des griots de son pays, et puis parce que les

événements vont se précipiter... Le jeudi 30 mars, alors que je viens de la quitter, Angèle est interpellée devant l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM), menottée, emmenée dans une voiture de police, et disparaît des écrans radars. Son renvoi vers l'Italie semble se concrétiser brutalement. (lire témoignage p. 4)

Je décide alors de modifier radicalement mon scénario initial, de partir à sa recherche et de consacrer l'entièreté de ma série de reportages à l'histoire de cette jeune femme dont l'expulsion se déroule sous mes yeux. Mais son téléphone est coupé et personne n'est en mesure de me donner la moindre information sur sa destination. Ni la police, ni l'OCPM, ni les associations... Il faudra attendre deux jours avant que la communication soit rétablie: elle répond enfin. Elle est à la gare de Milano Centrale.

EN UNE JOURNÉE, ELLE EST DEVENUE SDF

Quand je retrouve Angèle dans la foule du hall de la gare, elle n'est plus la jeune femme soignée que j'ai quittée à Genève. Elle porte un survêtement gris, ses cheveux sont en bataille, elle tient à la main un petit sac en plastique avec son téléphone, des papiers et son portefeuille. C'est tout ce qui lui reste de ses bagages qui n'ont pas suivi depuis Zurich. Elle a quitté seule l'aéroport de Malpensa. Elle est devenue SDF.

Nous avons passé deux jours ensemble en Italie. Je l'ai aidée dans ses démarches, mais je l'ai aussi laissée faire.



J'ai observé, enregistré, documenté les difficultés auxquelles elle devait faire face. Une position délicate, étant à la fois témoin et actrice de la situation.

Mais c'était évidemment surtout difficile pour elle. A sa descente d'avion, elle avait reçu un document lui indiquant de se rendre dans les trois jours au poste de police de Varèse (à 50 km au nord de Milan). Ce que nous avons fait.

Là, la réponse est tombée comme un couperet: «Il n'y a pas de place pour vous aujourd'hui, revenez demain». Où dormir? Avec quel argent? Des 400 francs suisses d'économie que possédait Angèle à Genève, 350 avaient été saisis par la police au moment de son arrestation. Combien de temps pouvait-elle tenir avec 50 francs?

ENTRE DISPARITION ET ABANDON

Le lendemain je devais rentrer en Suisse. Angèle s'est rendue à nouveau au poste de police de Varèse, la réponse a été la même

que la veille. Au troisième jour, dépitée, elle est retournée à Milan.

Aujourd'hui, elle dort «de gauche à droite» comme elle dit. Pour réactiver sa demande d'asile, il lui faut un logement, mais l'Italie n'a pas suffisamment de places d'accueil. Et de nouveaux arrivants arrivent chaque jour dans le pays. Les «dublinés» seraient-ils relégués au dernier rang de l'urgence de l'asile?

Il faut écouter les mots d'Angèle. Elle est un des visages de Dublin. Un être humain visible derrière les chiffres. Son cas n'est certainement pas le plus scandaleux et son renvoi est sans doute conforme au droit. Mais c'est justement dans la «banalité ordinaire» de son histoire extraordinaire qu'apparaît toute la brutalité du système Dublin.

VÉRONIQUE MARTI
VACARME, RTS

> [Lire page suivante le témoignage de l'arrestation à Genève devant l'OCPM.](#)

TÉMOIGNAGE POURQUOI UNE TELLE VIOLENCE?

Ce matin, jeudi 30 mars 2017, dans le cadre de mon travail d'aumônier à l'AGORA j'ai accompagné Angèle à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) afin qu'on lui renouvelle son attestation d'aide d'urgence. Etant passée par l'Italie avant d'entrer en Suisse, Angèle est frappée d'une décision de non-entrée en matière Dublin. Le délai pour l'exécution du renvoi en Italie échoira le mercredi 5 avril 2017. Cette situation est très stressante. C'est souvent pendant la dernière semaine que le renvoi est exécuté.

Après 35 minutes d'attente, son aide d'urgence est prolongée d'une semaine, jusqu'au 6 avril. Angèle semble soulagée. Je la mets néanmoins en garde : la prolongation octroyée pour l'aide d'urgence ne garantit absolument pas que le délai du 5 avril sera dépassé. Autrement dit, elle ne pourra pas forcément entrer dans la procédure d'asile en Suisse.

Il est environ 9 heures et je lui propose de la ramener en voiture au centre d'hébergement collectif des Tattes où je dois assister à une réunion. Angèle accepte. Nous rejoignons le véhicule stationné à 50 mètres de l'OCPM. Je suis parquée en épi entre deux voitures. J'ouvre la porte, je m'installe au volant et introduis la clé de contact. Angèle s'apprête à s'assoir sur le siège avant. Tout à coup, le hurlement strident d'une sirène jaillit d'une banale voiture grise qui vient se coller en long contre l'arrière de ma voiture. Nous nous retrouvons complètement coincées. Mon premier réflexe est de me demander ce que j'ai bien pu faire. Tout de suite, une femme et deux hommes s'élancent vers nous en ajustant sur un bras un brassard sur lequel on peut lire « Police ».

« Enlevez la clé et présentez votre carte d'identité ! » m'ordonne l'un des hommes. Au même moment, Angèle est tirée hors de la voiture par l'autre policier. Il lui maintient un bras en arrière pendant que la femme lui

passe les menottes et les boucle dans le dos.

J'entends Angèle crier qu'elle n'a rien fait de mal. Mon cœur s'emballe, je me mets à trembler. J'ai tellement honte ! Honte de la manière dont on traite une personne inoffensive, à qui l'on ne peut rien reprocher ! Honte pour mon pays !

Je ne m'attendais pas à ce qu'ils viennent chercher Angèle ici même. J'accompagne des personnes depuis près de 30 ans, et je ne peux pas m'habituer à cette manière de traiter des êtres humains. Je suis toujours aussi indignée !

Pourquoi agir ainsi avec une personne innocente qui demande protection, uniquement parce qu'elle ne se trouve pas au bon endroit pour demander l'asile ?

VÉRONIQUE EGGER

ARRESTATIONS À L'OCPM

UN ABUS DE CONFIANCE ?

De nombreuses personnes déboutées de l'asile ou frappées d'une NEM vivent la probabilité de leur expulsion comme une épée de Damoclès. Elles sont contraintes de pointer à intervalles très réguliers à l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) afin de renouveler leur « attestation de délai de départ ».

Ce document - le papier blanc - leur permet de toucher l'aide d'urgence, une aide à la survie à laquelle elles ont droit en vertu de l'article 12 de la Constitution. A cet égard, hormis les cas où il existe des motifs pénaux ou lorsque la personne a montré un refus de collaborer, les arrestations par la police à l'OCPM ou à ses abords à des fins d'exécution de renvoi sont considérées comme inappropriées. Elles n'auraient d'autre conséquence, à terme, que d'empêcher les individus concernés d'accéder à un droit fondamental garanti par la Constitution : celui « de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ».

ANOUK PIRAUD / SMA

4

DUBLIN

LE TRIBUNAL FÉDÉRAL SANCTIONNE LES AUTORITÉS ZOUGOISES

DÉTENTION ET PRATIQUES "ILLÉGALES"

« La détention pendant trois semaines des parents et le placement en foyer de trois de leurs enfants, assortis d'une interdiction partielle de contact, étaient manifestement contraires au droit ». Nous publions ci-dessous un extrait du communiqué d'Amnesty suisse, réagissant à l'arrêt du Tribunal fédéral du 26 avril 2017 (2C_1052/2016, 2C_1053/2016) sanctionnant les autorités fédérales pour des pratiques d'enfermement abusives en vue d'un renvoi Dublin.

En mettant en détention un couple afghan et en plaçant leurs enfants en foyer, les autorités zougoises ont violé la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Le Tribunal fédéral a admis la plainte d'une famille de réfugiés pour violation du droit à la vie privée et familiale selon l'article 8 de la CEDH. Ce jugement fixe des limites claires à la détention dans le cadre de la procédure Dublin.

« Le Tribunal fédéral a rendu un jugement qui a valeur de précédent », a déclaré Denise Graf, coordinatrice asile à Amnesty International Suisse. « Il n'y aura plus en Suisse, espérons-le, de détention Dublin avec séparation des enfants de leurs parents dans le but d'expulser une famille. Une mesure aussi drastique n'est légale qu'en dernier ressort, quand toutes les autres mesures, par exemple le placement dans un logement commun, se révèlent impossibles. »

MÉTHODES ABUSIVES

« La détention pendant trois semaines des parents et le placement en foyer de trois de leurs enfants, assortis d'une interdiction partielle de contact, étaient manifestement contraires au droit », a déclaré l'avocat de la famille, Guido Ehrler. « Le canton de Zoug a par ailleurs échappé de justesse à une réprimande en vertu de l'article 3 de la CEDH pour traitement inhumain et dégradant. »

Le couple afghan et ses enfants étaient arrivés en Suisse en 2016, où vivaient déjà d'autres membres de la famille. Venant de Russie, ils sont entrés en Europe par la Norvège où ils ont demandé l'asile. Le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a jugé que la Norvège était responsable de leur procédure d'asile et ordonné leur expulsion.

Parce que la mère refusait de retourner volontairement en Norvège, d'où elle craignait d'être expulsée vers l'Afghanistan, la police zougoise a arrêté le couple et les enfants le 3 octobre. Les autorités avaient trompé la famille en leur faisant croire à un déménagement du centre pour requérants d'asile vers un appartement, c'est pourquoi la famille composée des parents, de trois enfants âgés de 3, 6 et 8 ans et d'un nourrisson de 4 mois, avait préparé ses bagages. Après une nuit dans une prison de Zoug, le lendemain à quatre heures du matin, ils ont été amenés à l'aéroport de Zurich, d'où ils devaient prendre un vol pour Oslo. Comme les autorités n'avaient pas remis à la famille tous les documents d'identité des enfants, le père a refusé de monter dans l'avion.

Les autorités zougoises ont employé alors la manière forte, ce qui, selon le Tribunal fédéral, « a été à la limite d'un traitement inhumain et dégradant en vertu de l'article 3 de la CEDH ». L'Office des migrations de Zoug a placé la mère et son enfant de quatre



[Signer l'appel](#)

mois d'une part et le père d'autre part dans deux prisons administratives distinctes. Avec la coopération de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), les autres enfants ont quant à eux été placés en foyer. Une solution alternative à l'incarcération des parents et à la séparation des enfants n'a aucunement été examinée par les autorités zougoises, comme le fait remarquer le Tribunal fédéral dans son jugement. Le 25 octobre, la famille a finalement été expulsée en Norvège par un vol spécial.

LE JUGEMENT A VALEUR CONTRAIGNANTE POUR TOUS LES CANTONS

Le jugement rendu par le Tribunal fédéral a valeur contraignante pour tous les cantons. Les familles ne devraient être séparées dans le cadre de l'exécution des accords de Dublin qu'en dernier recours et après une évaluation sérieuse de toutes les autres possibilités. Les autorités en charge de la migration et de la protection de l'enfance doivent aussi faire tout leur possible pour protéger les droits des enfants et le respect de la vie familiale en Suisse.

«Dans l'affaire zougoise, l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte a autorisé le placement des enfants dans deux foyers

successifs et sans nommer de curateur, violent en cela doublement la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant», a précisé Denise Graf.

Au moment de l'exécution des renvois, le SEM doit également veiller à ce que tous les documents présentés par les candidats dans le cadre de leur procédure arrivent à temps aux autorités cantonales compétentes.

C'est un droit de tous les demandeurs d'asile d'obtenir l'ensemble des pièces d'identité qu'ils ont remises aux autorités dans le cadre de leur procédure. La famille doit en outre être dédommagée de manière adéquate suite aux manquements des autorités zougoises.

«L'affaire montre à quel point les méthodes utilisées lors des renvois sont aujourd'hui drastiques. Le règlement Dublin est appliqué de manière beaucoup trop stricte», a déclaré Denise Graf. La Suisse aurait pu entrer en matière sur cette demande d'asile pour des raisons humanitaires. De fait, la mère de la requérante d'asile, son frère et sa sœur et plusieurs autres membres de la famille (oncles, tantes, cousins, cousines) résident en Suisse, et la plupart d'entre eux ont déjà la nationalité suisse.

AMNESTY INTERNATIONAL

* Au moment où nous mettions sous presse, le canton de Vaud procédait au renvoi vers la Norvège d'un père afghan et de trois de ses enfants, laissant la mère et son aîné en Suisse. Un cas dénoncé par le Collectif R.

DUBLIN-APPEL.CH/FR

L'Appel contre l'application aveugle du Règlement Dublin lancé en janvier 2017 par Solidarité Tattes et soutenu par de nombreuses organisations dont Vivre Ensemble s'étend désormais à toute la Suisse. L'ambition est d'atteindre 25'000 signatures d'ici le 15 octobre, date de clôture, qui s'ajouteront aux quelque 3000 signatures «genevoises» déjà récoltées, explique Juliette Fioretta, de Solidarité Tattes.

L'appel, désormais relayé par Amnesty, Solidarité sans frontières, le Collectif R et l'OSAR, demande au Conseil fédéral d'examiner les demandes d'asile en activant l'article 17 du Règlement Dublin. Appelée « clause de souveraineté », la disposition permet à l'Etat de procéder lui-même à l'examen d'une demande d'asile. A noter que dans certains cas, comme par exemple les personnes ayant transité par la Grèce, la Suisse est TENUE de l'appliquer¹.

Reste que la Suisse est la championne d'Europe en matière de transferts Dublin (carte en 4ème de couverture). «Au cours des 8 dernières années (de début 2009 à fin 2016), elle a renvoyé 25'728 personnes dans un autre pays européen, ce qui représente 13,6% de tous les demandeurs d'asile qui ont déposé une demande en Suisse. En comparaison, ce pourcentage est seulement de 3% en Allemagne», rappelle Amnesty.

En tout état de cause, l'Appel demande que la Suisse entre en matière et examine les demandes d'asile des personnes qui:

- sont en charge d'enfants en bas âge ou scolarisés,
- ont des problèmes médicaux nécessitant un suivi régulier,
- ont des membres de leur famille qui résident en Suisse,
- connaissent d'autres situations exceptionnelles notamment pour des motifs humanitaires et/ou qui demandent la compassion.

1 Sur les 4000 applications de clause de souveraineté par la Suisse en 2016, 3200 cas sont des cas «Dublin Grèce» selon le Conseil fédéral. Autrement dit, des cas où la clause doit être activée. Source: Réponse à une question de Lisa Mazzone (16.5238).

SMA

«APPLIQUER DUBLIN, CELA SIGNifie AUSSI USER DE CETTE MARGE DE MANOEUVE»

A Neuchâtel, quatre parlementaires fédéraux ont souscrit à l'Appel relayé au niveau cantonal: Jacques-André Maire (PS) et Denis de la Reussille (POP), conseillers nationaux, ainsi que les deux sénateurs, Didier Berberat (PS) et Raphaël Comte (PLR). Lors d'une interview parue dans le journal *L'Express/L'Impartial* du 10 mai 2017, Raphaël Comte témoigne des raisons qui l'ont convaincu de signer:

«Les accords de Dublin ménagent une petite marge de manœuvre. Donc appliquer Dublin, cela signifie aussi user de cette marge de manœuvre. L'appel que j'ai signé rappelle aux autorités que Dublin ne prévoit pas que des automatismes mais leur laisse une part de libre arbitre.»

«Dans le cadre de l'intergroupe sur les droits humains au Parlement fédéral, que je copréside, quelques cas difficiles en relation

avec l'application de Dublin nous ont déjà été transmis. Je suis particulièrement sensible au sort réservé aux enfants.» (...)

«Ce que je retiens, c'est que l'examen d'une demande d'asile ne se fait pas en appliquant une formule mathématique, car les êtres humains ne se résument pas à des équations. En définitive, ce sont des autorités composées d'êtres humains qui prennent des décisions concernant d'autres êtres humains. L'esprit de l'Appel, c'est qu'il faut leur laisser une marge de manœuvre.» (...)

(Et de rappeler aux autorités) «que si elles ont à appliquer les accords de Dublin, elles ne doivent pas pour autant oublier de respecter d'autres conventions internationales tout aussi valables. Leur rôle est d'opérer une pesée d'intérêts entre Dublin et d'autres conventions que la Suisse a également signées.»

DANIELLE OTHENIN-GIRARD

STATISTIQUES

A QUOI SERVENT-ELLES ?

Instrument indispensable à la gouvernance des Etats et à la démocratie, la statistique est généralement auréolée du sceau de la transparence et de la fiabilité. Politiques, journalistes, partis politiques, citoyens en sont tributaires : les statistiques permettent d'interpréter l'évolution de la société, de l'économie, de la population. A cet égard, il n'était pas anodin de voir l'UDC lancer en 2015 une fronde contre l'Office fédéral de la statistique, appelant à réduire son budget et son personnel. Le parti, comme d'autres mouvements populistes, ne cachent pas ses velléités de distiller ses propres vérités et ses propres infographies, finançant médias et chaînes de télé. La lutte pour le pouvoir passe par le contrôle de l'information, et des chiffres.

Signe de son importance pour la gestion du pays, le Bureau fédéral de la statistique est né dix ans après la création de l'Etat fédéral, et le premier recensement de la population suisse a été effectué en 1850. Une loi sur la statistique et un code de déontologie entourent la production et la divulgation des données. Un cadre essentiel, d'autant plus lorsque ces données touchent à des sujets sensibles, comme l'asile.

Dans le cadre de notre travail d'information, nous nous appuyons essentiellement sur les données fournies par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Celui-ci dispose de son propre service statistique, indépendant de l'Office fédéral de la statistique (OFS), et établit ses propres contrôles qualité.

Or, la présentation des statistiques du SEM nous a questionné à de nombreuses reprises : taux de protection, infographies tendancieuses ou datées de façon avantageuse pour donner de la Suisse une image « humanitaire » ou « dissuasive ». Notre travail de sensibilisation aux préjugés sur l'asile et

celui auprès des journalistes dans le cadre du Comptoir des médias consiste à décrypter des données, à traduire les « cases » statistiques dans leurs réalités juridiques et sociales. Exemple le plus flagrant : la case « Rejet avec AP » des statistiques du SEM apparaissait jusqu'en 2015 uniquement comme « décision négative » [AP = admission provisoire]. Les autorités reconnaîtront tardivement – mais pas de façon systématique – cette admission provisoire comme la protection qu'elle est en réalité. (Voir brochure, p. 11)

Les statistiques de l'asile produites par le SEM nous apparaissent donc bien souvent davantage comme un outil de communication qu'une balise fiable et transparente.

En témoignent les deux exemples ci-joints. A cet égard, on ne manquera pas de citer Jean-Pierre Renfer, chef de la section méthodes statistiques de l'OFS : « Comme les médias, les offices de statistiques devraient dans l'idéal être indépendants de l'Etat, ce qui n'est pas toujours le cas. »¹

SOPHIE MALKA

EUROSTAT ET STATISTIQUES SUISSES DE L'ASILE : BROUILLAGE DE PISTES

Il est toujours instructif de comparer les taux de protection accordés par les Etats européens publiés par Eurostat, l'agence statistique européenne. Une des difficultés est évidemment de faire coïncider les réalités législatives nationales avec les définitions européennes. Pour les Etats membres de l'Union européenne, liés par la directive « Qualification » définissant le statut de réfugié et de la protection subsidiaire, le calcul est vite fait et la comparaison aisée. Mais la Suisse a ses propres catégories. Or, comme c'est au service statistique du SEM de fournir les données à Eurostat, il ventile les informations selon ses propres grilles d'analyse. Pas toujours très correctes.

MINEURS EN DÉTENTION

Début mai, Terre des hommes (TdH) relevait le « manque total de traçabilité » des mineurs détenus par la Suisse dans le cadre de mesures d'expulsion.

Les chiffres publiés par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) concernant le nombre de mineurs en détention ont été revus et divisés par trois après que TdH ait publié un rapport sur la question. Selon le SEM, ce ne sont plus 142 mais 51 mineurs âgés de 15 à 18 ans qui auraient été privés de liberté en 2015.

Une différence de taille qu'il explique par des erreurs dans l'enregistrement des données par les cantons, notamment liées au calcul de l'âge : soit les personnes sont devenues majeures entre l'enregistrement de leur demande d'asile et la détention ; soit elles « se sont déclarées mineures mais s'avèrent majeures », explique son porte-parole. Sur la base de calculs douteux de l'âge osseux ? (voir p. 12)

« Que s'est-il passé avec presque 100 jeunes qui disparaissent du système ? Ce changement dans les données engendre un manque total de traçabilité de ces mineurs. Cela pose des questions sur l'objectivité et la clarté des statistiques », critique TdH. Qui rappelle que « le manque de données fiables et ventilées en Suisse a déjà été soulevé par le Comité [de l'ONU] des droits de l'enfant comme un obstacle au respect de [leurs] droits. » De fait, si on ne sait combien de mineurs sont détenus, comment s'assurer que leurs droits sont respectés ?

SMA

1 24 Heures, « Les couacs des statistiques sur la détention des migrants mineurs », Caroline Zuercher, 12 mai 2017.

L'intérêt des statistiques européennes réside dans l'observation des taux de protection octroyés au cours des années, par nationalité, par type de statut. Des taux qui en disent souvent long sur la politique migratoire des Etats. Mais aussi sur l'état d'harmonisation des politiques européennes. Celles-ci ressemblent de fait davantage à une loterie de l'asile pour qui demande une protection.

Or, les chiffres publiés sur Eurostat pour la Suisse posent un réel problème en termes comparatifs. Année après année, le nombre total de décisions est différent, et dans des proportions significatives. Pour 2015 et 2016, les tableaux Eurostat affichent ainsi en moyenne 5000 décisions de plus par an que le total affiché dans les tableaux suisses pour les décisions de première instance. Ces quelque 5000 décisions de plus ne sont pas la somme d'écart cumulés des différents types de décisions (statuts de réfugié + protections subsidiaires + humanitaires + rejets). Elles proviennent essentiellement des décisions négatives, deux fois plus élevées dans les tableaux Eurostat que dans ceux du SEM. On gonfle le nombre de rejets pour faire baisser mathématiquement le taux de protection affiché pour la Suisse...

COMMENT L'EXPLIQUER ?

Après de multiples échanges avec Eurostat et le SEM en 2015 et 2016, nous

avons pu établir que le SEM ajoute aux décisions de rejet sur l'asile les décisions de non-entrée en matière (NEM), y compris les décisions NEM Dublin, dans les décisions rejetées. Ceci, alors que Eurostat a pour règle, édictée dans ses « méthodes et définitions » de ne PAS le faire : « Depuis l'année de référence 2014, les demandeurs d'asile rejetés sur la base du fait qu'un autre Etat membre de l'UE a accepté la responsabilité d'examiner leur demande d'asile au titre du règlement Dublin no 604/2013 ne sont pas inclus dans les données relatives aux décisions négatives. »¹

Or en 2016, près de 95 % des décisions NEM en Suisse étaient des NEM Dublin. Bref, le SEM inclut ce qui ne devrait pas l'être et que les autres Etats européens ont normalement exclu. Une façon de faire baisser le taux de décisions positives... et de fausser la comparaison.

LE DIABLE SE CACHE DANS LES DÉTAILS

D'autres éléments expliquent la non-comparabilité des données. Les normes d'Eurostat exigent des décisions « entrées en force », alors que le SEM les compte à la date de la décision, ce qui n'est pas sans conséquence comptable. En effet, dans les statistiques du SEM, une décision négative ayant fait l'objet d'un recours, cassée et renvoyée au SEM pour nouvelle décision par le Tribunal administratif fédéral, est comptabilisée une deuxième (voire une troisième) fois en première instance, que l'issue soit, positive ou négative.

Précision supplémentaire : c'est le SEM qui ventile les chiffres dans les tableaux Eurostat et cette dernière n'a pas le droit, même si on lui fournit les différents liens, de vérifier les données sur le site du SEM : « Nous avons le regret de vous informer que nous ne pouvons pas vérifier les données publiées sur d'autres sites que ceux publiés sur le site d'Eurostat. »² Nous attendons maintenant leur réaction au fait que le SEM nous ait confirmé par mail avoir inclus les cas Dublin...

Tout ceci complique évidemment la capacité du chercheur, du journaliste et à plus forte raison du citoyen, d'avoir une véritable grille d'analyse comparative. Et les statisticiens du SEM ont beau jeu de mettre la faute sur Eurostat. Cela nous a déjà préoccupés par le passé, notamment pour ce qui touche aux admissions provisoires et à la protection subsidiaire.³ Malgré les dénégations du responsable du SEM, à qui nous avions adressé nos conclusions à l'époque, nous pouvons constater, deux ans plus tard, que celles-ci se confirment.

SOPHIE MALKA
AVEC LA COLLABORATION DE CRISTINA DEL BIAGGIO

1 Eurostat, Communiqué 53/2015, 20 mars 2015.

2 Selon un échange de mail du 3 mai 2017 : « We regret to inform you that we cannot verify the data published in other websites than Eurostat. »

3 Sophie Malka, « Admissions provisoires: majoritairement pour raison médicale? », *Vivre Ensemble* n°153, juin 2015.

IL Y A CE QU'ON DIT SUR LES RÉFUGIÉS ET IL Y A LA RÉALITÉ

« Non seulement les chiffres nous gouvernent, mais encore ils montrent comment le monde est gouverné »

Attribué à
Goethe

RÉÉDITION

La version actualisée de la brochure sur les préjugés est en cours d'impression ! Écoulée en quatre ans à 60 000 exemplaires, elle garde toute sa pertinence et constitue un outil éprouvé d'information et de lutte contre les idées reçues. En 9 questions-réponses illustrées avec humour par Ambroise Héritier, elle propose des faits et des chiffres pour permettre à chacun de se faire sa propre opinion.

TROMPERIE

VRAI OU FAUX ? Plus de 70 % des demandeurs d'asile dont le dossier est examiné par la Suisse reçoivent une protection en raison du danger qu'ils courrent dans leur pays.

Quel est le pourcentage de la population résidant en Suisse qui relève du domaine de l'asile ?

□ 12,3% ? □ 5,2% ? □ 2,1% ? □ 1,4% ?

Retrouvez ci-dessous une question-réponse de la brochure actualisée.

Toutes les nouvelles données sont disponibles sur notre site asile.ch et sur le quiz en ligne : asile.ch/prejuges

VRAI OU FAUX ?

En 2016, après examen des demandes d'asile, la Suisse a reconnu un besoin de protection dans 75 % des cas, en accordant l'asile (permis B réfugié) ou l'admission provisoire (permis F). Pourtant, les statistiques officielles ne parlent que de 23 % de réfugiés reconnus. Pourquoi ?

1. Les admissions provisoires (26 %) sont comptées comme des décisions négatives. Or, elles reconnaissent un besoin de protection et concernent souvent des personnes fuyant un conflit.*
2. 36 % des demandes ont été écartées sans examen des motifs d'asile, par décision de non-entrée en matière (NEM). Elles ne disent rien du besoin de protection et gonflent artificiellement le taux de décisions négatives.

> Les décisions de non-entrée en matière (NEM) sont majoritairement prononcées au motif que la personne a transité ou séjourné dans un Etat tiers avant d'entrer en Suisse. Cela signifie que le besoin de protection doit être examiné par cet Etat, non que la demande est injustifiée. Les décisions NEM devraient être exclues du calcul, au lieu d'être comptabilisées comme des décisions négatives.

JURISPRUDENCE

LE SEM NE LE RECONNAÎT PAS COMME MINEUR ET LUI REFUSE L'ASILE

ÂGE OSSEUX ET ARBITRAIRE

«Aucune méthode scientifique ne permet d'établir précisément l'âge d'un jeune qui se situerait entre 15 et 20 ans afin de définir avec certitude s'il est majeur ou mineur». La prise de position de la Société suisse de pédiatrie, relayée en mai par la faîtière des médecins suisses¹, vient confirmer les critiques à l'égard d'une méthode utilisée par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) pour contester la minorité de demandeurs d'asile, et donc pour dénier à des enfants les droits associés à leurs besoins. En témoigne le cas² publié par l'Observatoire romand du droit d'asile (ODAE romand), où l'on mesure combien les marges d'interprétation laissées aux fonctionnaires du SEM ont des conséquences concrètes sur la vie d'un enfant. Conséquences qui auraient pu être dramatiques, sans l'intervention d'une juriste de l'association Elisa.

«Imran» a 16 ans lorsqu'il arrive en Suisse et dépose sa demande d'asile. La seule preuve de son âge est sa taskera (carte d'identité afghane) qu'il a confiée à l'agent de sécurité du Centre d'enregistrement et de procédure (CEP) dans lequel il est arrivé. L'agent ne l'a pas transmise aux autorités avant le premier entretien.

Malgré les déclarations d'«Imran» qui affirme être mineur, le SEM ordonne de procéder à un examen osseux qui indique

qu'il aurait 19 ans. Selon la jurisprudence, cette méthode présente une marge d'erreur pouvant aller jusqu'à 2 ans et demi, et a donc une valeur probante extrêmement limitée. «Imran» n'est donc pas reconnu mineur et est logé avec des adultes dans un abri de protection civile, malgré d'importants problèmes médicaux. Par ailleurs, il n'est pas scolarisé.

LOGÉ DANS UN ABRI ET NON SCOLARISÉ

Quelques temps plus tard, il reçoit une décision négative à sa demande d'asile. Le SEM considère que le jeune homme ne peut se prévaloir des menaces reçues par son père de la part des talibans.

La mandataire d'«Imran» introduit un recours au Tribunal administratif fédéral (TAF). Elle déplore le refus de l'asile et réaffirme la minorité de son mandant en s'appuyant sur le rapport du Représentant des œuvres d'entraide (ROE), ainsi que sur des considérations jurisprudentielles et doctrinaires relatives aux examens osseux. Elle presse les autorités de prendre en compte la taskera dont la validité n'a pas été remise en question.

Suite au dépôt du recours, l'Hospice général (service chargé de l'hébergement à

RISQUE D'ERREUR LORS DES TESTS OSSEUX



Genève) accepte de placer «Imran» dans un foyer pour mineurs.

Concernant l'asile et le statut de réfugié, la mandataire reproche au SEM de ne pas prendre en compte la notion de « persécution réfléchie », selon laquelle les membres de la famille peuvent être directement touchés par des menaces et persécutions adressées à l'un des leurs.

Enfin, concernant l'inexigibilité du renvoi, la mandataire déplore l'absence de prise en compte par le SEM de l'état de santé psychologique déplorable d'«Imran». Le TAF

QUESTIONS SOULEVÉES:

- Le HCR souligne dans ses principes directeurs (ch. 75) qu'au vu du taux d'erreur des méthodes de détermination de l'âge, la personne devrait, en cas de doute, être considérée comme mineure. Pourquoi le SEM ne suit-il pas ce principe, prenant le risque de bafouer les droits de l'enfant ?
- Comment est-il possible que le SEM commette des erreurs d'appréciation sur autant de

points (asile, qualité de réfugié, inexigibilité du renvoi, minorité), d'autant plus dans le cas d'une personne doublement vulnérable (MNA, de surcroît avec des problèmes de santé) ?

- N'est-il pas étonnant que le SEM dans son Manuel asile et retour C10 n'accorde qu'un poids moindre à l'analyse osseuse et la considère dans le cas présent comme probante ?

1 <https://bullmed.ch/fr/article/doi/bms.2017.05557/>

2 La description complète du cas d'«Imran» est publiée sur le site de l'ODAE romand > www.odea-romand.ch

PERMIS F >> EXPO À NEUCHÂTEL

Des associations neuchâteloises présentent cet automne l'exposition «Admission provisoire ou exclusion durable», montée par l'ODAE romand en 2015. Photographies, témoignages et courts-métrages témoignent de la situation des personnes admises à titre provisoire sur le sol helvétique. Le volet photographique sera présenté :

- du 5 au 10 septembre à la rue du Marché à La Chaux-de-Fonds
- du 11 au 16 septembre à la Croix-du-Marché à Neuchâtel

Une soirée sera organisée dans chaque ville afin de projeter les courts-métrages.

Les lieux et dates de ces soirées sont encore à confirmer. L'information sera accessible sur le site internet de l'ODAE > www.odea-romand.ch

*Sur nos monts, quand le soleil
Annonce un brillant réveil,
Et prédit d'un plus beau jour le retour,
Les beautés de la patrie...*

Le 2 mai 2017, Christian Levrat, président du Parti socialiste suisse, déclarait dans la *Basler Zeitung*:

«Je suis fier de la politique d'asile de la Suisse. Nous atteignons actuellement l'un des plus haut taux de reconnaissance et de protection de notre histoire. Cela signifie que ne viennent chez nous que ceux qui ont vraiment besoin d'une protection. Par rapport aux chiffres des demandes d'asile dans toute l'Europe, nous n'avons encore jamais eu si peu de demandes [en Suisse]. Cela veut dire que nous offrons une protection à ceux pour qui c'est vraiment nécessaire.»

Dublin?... Quoi Dublin?... connais pas !!

ALDO BRINA

DES US ET DES COUTUMES

S'intégrer à travers le sport le plus populaire de Suisse: la randonnée. Deux jeunes afghans demandeurs d'asile ont décidé de partir à la découverte de la Suisse et des Suisses, sac à dos et sur le mode *couchsurfing*. Un projet visant à faire tomber les murs des préjugés, se faire connaître, et surtout découvrir les us et coutumes helvétiques sous une forme proactive et conviviale. L'idée était de faire le tour de la Suisse à pied en un mois et de dormir chaque soir chez l'habitant, selon un itinéraire planifié. Sauf que, relève le journaliste de Couleurs locales (RTS), qui s'est fait l'écho du projet, les tracasseries administratives s'en sont mêlées.

Les règles strictes de la commune hébergeant l'un des demandeurs d'asile ne permet pas à celui-ci de dormir en dehors de son territoire. Le canton de Fribourg a réussi à négocier avec la commune: il devra revenir chaque cinq jours pour dormir sur place et suivre un cours d'allemand.

La rigidité helvétique, ça fait aussi partie des us et coutumes...

SMA

QUI A ÉCRIT?

«L'année passée, nous nous sommes réjouis de l'acceptation de la révision de la loi sur l'asile. L'accélération des procédures d'asile dès 2019 amènera des améliorations fondamentales. En attestent les résultats de notre centre-test à Zurich.»

Non, non, ce n'est pas le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), à qui appartient le fameux centre fédéral de Zurich. Mais bien l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) dans la lettre d'accompagnement de son dernier rapport d'activités. L'OSAR a certes obtenu le mandat du SEM pour mettre en place la défense juridique des procédures accélérées dans ce centre-test. Mais il faudrait peut-être lui signaler que les types qui rendent les décisions travaillent en réalité pour le SEM, car la confusion semble de plus en plus facile.

AB

CHRONIQUE ➤ LIBYE

CAPITALES: TRIPOLI, TOBROUK

POPULATION: 6,4 MILLIONS

LANGUES OFFICIELLES: ARABE, BERBÈRE (TAMAZIGHT)

RELIGION: ISLAM SUNNITE

GROUPES ETHNIQUES: ARABES, BERBÈRES

CHEFS D'ÉTAT: FAYEZ AL-SAARAJ (GOUVERNEMENT D'UNION NATIONALE, RECONNNU PAR LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DEPUIS DÉCEMBRE 2015), KHALIFA HAFTAR (PARLEMENT DE TOBROUK)

STATISTIQUES SUISSES 2016

NOUVELLES DEMANDES D'ASILE: 210

CAS RÉGLÉS EN PREMIÈRE INSTANCE: 224, DONT 49 RADIATIONS

ASILE: 16 - ADMISSIONS PROVISOIRES: 29 - REJETS: 29

DÉCISIONS DE NON-ENTRÉE EN MATIÈRE: 101 (DONT 99 NEM DUBLIN)

RFI, «Libye: signature d'un accord de réconciliation déjà contesté», 17 décembre 2015

Le Monde, «Rencontre entre les deux principaux protagonistes de la crise libyenne», 3 mai 2017

ONU (communiqué), «Libye: le Conseil de sécurité proroge de neuf mois le mandat de la mission de l'ONU», 13 décembre 2016

BBC, «Libya country profile», 1er mars 2017

Amnesty International, Libye 2016-2017, 22 février 2017

HRW, «Libye: Des groupes armés ont commis des arrestations arbitraires, des actes de torture et des meurtres», 12 janvier 2017 et Rapport mondial 2017: «Libye»



LIBYE

CHAOS ET IMPUNITÉ

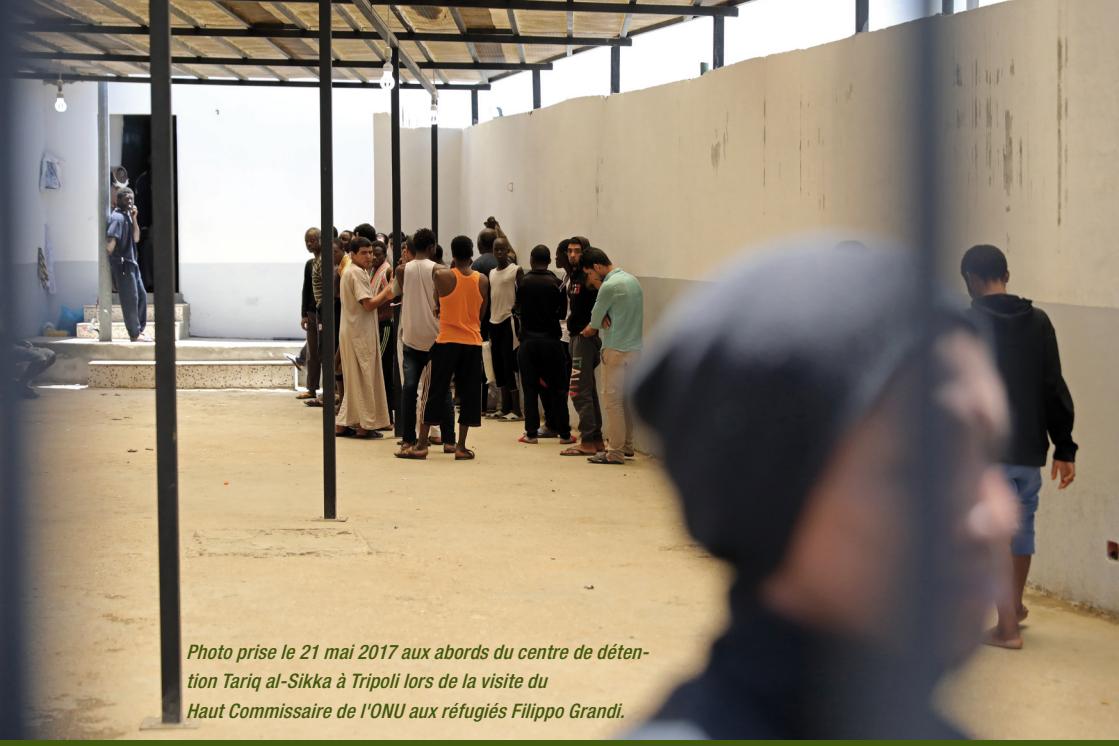


Photo prise le 21 mai 2017 aux abords du centre de détention Tariq al-Sikka à Tripoli lors de la visite du Haut Commissaire de l'ONU aux réfugiés Filippo Grandi.

© UNHCR/Jason Footouten

La situation politique de la Libye est particulièrement chaotique depuis la chute du Colonel Kadhafi. Coupé en deux par les dissensions entre le Gouvernement d'union nationale (GUN, appuyé par l'ONU) et le gouvernement militaire de Tobrouk (à l'est), le pays est de surcroît la cible des troupes de Daech, solidement installées depuis plus d'un an dans la région pétrolifère de Syrte, au centre du pays. Auteur de nombreuses exactions depuis son arrivée dans la région en juin 2015, Daech profite de la faiblesse des autorités politiques pour faire main basse sur les champs de pétrole et compenser ses pertes territoriales en Syrie et en Irak.

Pourtant, l'accord politique négocié sous l'égide de l'ONU et signé fin 2015 par les deux groupes rivaux d'alors, le Congrès de Tripoli et le Parlement de Tobrouk, devait permettre de mettre fin aux luttes de pouvoir, en créant le GUN avec à sa tête Fayez el-Saïraji, reconnu comme indépendant par les deux camps. Si le Congrès de Tripoli s'est finalement rangé derrière le GUN, le chef du Parlement de Tobrouk, Khalifa Haftar, en conteste aujourd'hui encore la légitimité. Lueur d'espérance, les représentants des deux gouvernements rivaux se sont rencontrés le 9 mai 2017 (une première depuis 15 mois) pour négocier l'ajout des amendements réclamés par Tobrouk à l'accord de 2015. En jeu: la reconnaissance unanime du GUN et des règles de gouvernance. À noter que la renaissance du secteur pétrolier, première source de revenus du pays et exsangue depuis de longues années, semble elle aussi en bonne voie.

Déplacé-e-s internes. La décomposition de l'Etat se traduit par une incapacité à maintenir l'ordre et par une impunité généralisée, dont la population est la première victime. Le HCR précise dans un rapport de 2017 que devant la violence des groupes armés (souvent affiliés aux différents gouvernements), 313'000 Libyens ont été forcés de quitter leur foyer pour échapper aux exécutions et arrestations arbitraires et sont actuellement réfugiés dans leur propre pays. L'état de guerre permanent aurait pour effet d'aggraver cette «crise humanitaire» alors que «les conditions de vie des civils ordinaires se détériorent» toujours plus.

Autres victimes de ces luttes de pouvoir. Les quelque 276'000 migrants arrivés en Libye et recensés par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) (ils seraient au total entre 700'000 et 1 million selon ses estimations). Dans un rapport de 2016, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, estimait que «la liste des violations et des abus auxquels sont confrontés les migrants en Libye est aussi longue que terrible. Il s'agit tout simplement d'une crise des droits de l'homme qui touche des dizaines de milliers de personnes». Torture, travail forcé, enlèvement, extorsion, exploitation sexuelle, détention arbitraire... L'OIM affirmait en octobre 2016 que 71% des migrants tentant de rejoindre l'Europe indiquaient avoir subi des pratiques s'apparentant à de la traite, alors que 49% avaient été victimes d'enlèvement et d'extorsion en Libye. En mai 2017, l'organisation dénonçait même un «marché aux esclaves».

Les autorités feraient surtout peu de cas de la situation intenable des migrants entassés dans les 24 centres de détention que compte le pays: sans eau potable ni nourriture, sans toilettes, sans accès à un avocat... Forcés de vivre dans des cellules surpeuplées, arrêtés sous prétexte de séjour irrégulier, ces migrants ne sont la plupart du temps même pas enregistrés et ne font l'objet d'aucune procédure, condamnés à croupir dans des conditions indignes. Ces prisons, censées être gérées par le GUN, sont dans les faits souvent hors de contrôle, car placées entre les mains de milices armées, exploitant les détenus et les soumettant à des actes de maltraitance sordides, comme le mentionnait Amnesty International dans son dernier rapport. Dans ces conditions, la fuite vers l'Europe apparaît comme la seule issue possible pour échapper à l'enfer libyen.

ROBIN JUNOD

« SUISSE

1er avril

Après deux ans d'attente, la personne la plus recherchée d'Albanie a pu obtenir le statut de réfugié en Suisse. Ancien policier, D. enquêtait sur des membres influents du gouvernement corrompus par des mafias locales et impliqués dans le trafic de drogue. Détenu pendant plus de 6 mois pour des motifs absurdes, il fuit le pays pour rejoindre la Suisse et fait l'objet de deux demandes Interpol formulées par l'Etat albanais. Jugeant les arguments de l'Albanie peu crédibles, la police suisse avait décidé de laisser la demande d'asile suivre son cours. Une fois sa demande acceptée, D. a déclaré vouloir continuer son combat contre la corruption depuis la Suisse.

4 avril

Le Service d'action sociale de Fribourg et Caritas Suisse innovent avec un projet de garde d'enfants entre réfugiés. Constatant les difficultés d'intégration professionnelle touchant les femmes avec enfants (en comparaison avec les hommes et les femmes seules), le projet McPhee organise des gardes d'enfants par des personnes inscrites dans les services sociaux du canton. Tout le monde y gagne: les éducatrices de la petite enfance obtiennent un travail ou une formation et les mères ont les coudées franches pour s'intégrer au marché du travail au travers de stages ou de cours. Encore en phase pilote, le projet présente d'excellents résultats.

10 avril

Les discriminations raciales sont toujours plus fréquentes dans la sphère

publique ou au travail, selon le rapport 2016 de la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Si les cas recensés étaient plus nombreux en 2015 (239 cas) qu'en 2016 (199 cas), plus de la moitié du chiffre de l'an dernier concernait des discriminations dans la sphère publique (espace public, travail, école). La présidente de la CFR indique que beaucoup d'incidents ne sont toutefois pas annoncés par les victimes.

10 avril

Le Collège Claparède (GE) a ouvert ses portes pendant une semaine à deux classes d'accueil de mineurs non accompagnés, dans le but de faciliter l'intégration de ces jeunes et de sensibiliser les élèves genevois aux valeurs de générosité et d'ouverture. Au travers d'activités aussi diverses que la photographie, la cuisine et même le patin à glace, les participants ont pu créer des liens entre leurs réalités si différentes. «Humainement, j'ai plus appris durant cette semaine-là que durant six mois de cours de philo», confiait Victor, collégien. «On nous enseigne la théorie, mais là on est dans le concret.» L'installation de deux classes d'accueil à Claparède serait en discussion.

11 avril

Selon l'Office cantonal de la statistique, six habitants sur dix sont issus de la migration étrangère à Genève. 40% de ces «migrants» possèdent la nationalité suisse. Le travail étant le principal motif d'immigration vers Genève, les trois quarts de la population étrangère sont en âge de travailler, soit bien plus que la population suisse. À noter que, si en 1990 la barre des 1'000 représentants sur le Canton était franchie par 13

nationalités seulement, elles seraient aujourd'hui une trentaine à atteindre ce chiffre.

13 avril

On le sait, les chiffres sont parfois trompeurs. Le montant de l'aide publique au développement, symbole de la «générosité helvétique», est officiellement passé de 0,51 % à 0,54 % du revenu national brut en 2016. Il cacherait en vérité une baisse de la contribution, camouflée par la prise en compte toujours plus importante des dépenses liées à l'asile dans ce chiffre: 19,4 % des dépenses de l'asile étaient comptabilisées en tant que contribution internationale en 2016 contre 14 % en 2014. L'UDC aimerait les faire basculer à 100 % dans l'aide au développement, alors que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) préconise d'exclure la prise en compte de l'asile dans la statistique et a interpellé les Etats membres à ce propos.

6 mai

La répartition des coûts relevant de l'asile entre la Confédération et les cantons ne changera pas. Alors que ces derniers demandaient une augmentation de la subvention fédérale pour les dépenses d'encadrement et de formation des requérants, le Conseil national a rejeté cette idée. Simonetta Sommaruga a convaincu les députés, arguant qu'augmenter les aides extérieures ralentirait le processus d'intégration professionnelle des réfugiés, qui reste du ressort des cantons. La conseillère fédérale prend toutefois acte de la situation particulière des mineurs non accompagnés, se disant prête à «soutenir les cantons».

9 mai

La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) effectuera dès juin 2017 des visites de contrôle dans les centres fédéraux pour requérants d'asile. Un rapport sur la conformité aux droits fondamentaux des restrictions imposées aux requérants sera publié tous les ans à l'attention du SEM, accompagné d'éventuelles recommandations. Cette décision a été prise suite au constat répété de non-respect des règles de procédure (notamment concernant les sanctions disciplinaires) dans les centres d'hébergement ces dernières années.

« EUROPE

12 avril

Le Bade-Wurtemberg hausse le ton concernant l'immigration irrégulière. La région, située à la frontière sud de l'Allemagne, aurait arrêté entre janvier et février trois fois plus de migrants provenant de Suisse que l'an dernier sur la même période. Pour sa part, le Secrétariat d'Etat aux migrations reconnaissait que plus de la moitié des migrants sortaient des radars au moment de quitter les structures d'accueil helvétiques. En pleine période électorale, les leaders de l'Union chrétienne-démocrate (CDU, droite) cherchaient à se démarquer de leurs partenaires socialistes de la coalition gouvernementale.

14 avril

Des couloirs humanitaires. Les Eglises italiennes se sont engagées à prendre en charge des réfugiés syriens vulnérables, de leur permettre d'accéder à un visa humanitaire et ainsi de rejoindre l'Italie en avion pour déposer leur demande d'asile. Ils évitent

les risques d'un voyage périlleux et, à l'avantage du pays d'accueil, sont «sélectionnés» avant leur arrivée sur place. Ce système a déjà séduit la France et la Belgique s'y intéresseraient de près.

20 avril

En Hongrie, les réfugiés du camp de Kiskunhalas ont été privés de nourriture par le gouvernement de Viktor Orbán. Ils ont été informés à la mi-avril que l'Etat hongrois avait cessé de faire parvenir les fonds leur permettant d'acheter de quoi se nourrir et que le camp ne leur fournirait plus ni repas ni services médicaux. Les associations s'inquiètent désormais de la possible extension de cette mesure à tout le pays, dans le but de forcer les résidents à continuer leur route vers l'Autriche ou l'Allemagne.

11 mai

Le gouvernement espagnol a reconnu avoir bloqué des bateaux de migrants au large de Ceuta pour les remettre aux autorités marocaines. Il affirme les avoir stoppés dans les eaux marocaines, officiellement lors d'opérations de sauvetage «indépendantes de la souveraineté maritime». Selon l'ONG Caminando Fronteras, les transferts de migrants entre les deux marines nationales occasionnent régulièrement des morts par noyade suite à des chutes à la mer. En outre, «les remises rapides de migrants à la police marocaine ne respecteraient pas les normes en matière d'asile», les migrants ne pouvant pas déposer de demande de protection internationale.

17 mai

La Commission européenne a décidé de poursuivre la procédure d'infraction ouverte en 2015 contre la Hongrie concernant la législation hongroise en matière d'asile. La Commission «souligne de nouvelles incompatibilités de la législation hongroise sur l'asile», en visant particulièrement trois domaines susceptibles de ne pas respecter le droit de l'Union européenne: les procédures d'asile (auxquelles l'accès est largement limité), les règles en matière de retour (les renvois sont effectués sans se conformer aux conditions du droit européen) et les conditions d'accueil (confinement systématique des demandeurs d'asile de plus de 14 ans). Si l'Etat hongrois ne procède pas aux modifications requises dans un délai de deux mois, la Commission pourrait saisir la Cour de justice de l'Union européenne. Dans le cas où la procédure aboutirait, la Hongrie pourrait faire face à des sanctions financières.

> [CEDH: Convention européenne des droits de l'homme](#)

> [CourEDH: Cour européenne des droits de l'homme](#)

> [DFJP: Département fédéral de justice et police](#)

> [HCR: Haut Commissariat pour les réfugiés](#)

> [MNA:mineur non-accompagné](#)

> [SEM: Secrétariat d'Etat aux migrations](#)

> [TAF: Tribunal administratif fédéral](#)

> [UE:Union européenne](#)

ANALYSE

LA LIBYE, L'EUROPE ET LES FLUX MIGRATOIRES

PARCISER. QUOI ET À QUEL PRIX ?

La place particulière que la Libye occupe dans les flux migratoires en direction de l'Europe n'est pas neuve¹. Le web garde des traces du « franc-parler » de Kadhafi, ancien homme fort de la Libye, demandant ouvertement de l'argent afin de stopper le départ des migrants vers l'Europe². Il en va de même pour l'accueil chaleureux que lui ont réservé les dirigeants de certains pays comme l'Italie et la France. Le rappel de ces souvenirs « refoulés » permet de mieux comprendre des effets probables que le changement drastique du contexte politique pourrait provoquer dans la politique migratoire de l'Union européenne (UE)³.

Vu la situation actuelle de guerre et de chaos en Libye (p.15), il serait faux de dire que les migrants se lancent dans la traversée périlleuse de la Méditerranée uniquement pour fuir la guerre et la misère dans leur pays d'origine. Si leur « choix » de passer par la Libye en dit long sur la situation qu'ils ont fuie, les conditions et les traitements qu'ils y subissent semblent être un des facteurs à l'origine des tentatives les plus désespérées de certains.

Face à cette situation, quelle est la réponse de l'UE et de ses membres? Le Premier ministre de Malte, pays qui préside actuellement l'UE, a milité au début de cette année pour signer avec la Libye un accord similaire à celui conclu avec la Turquie le 18 mars 2016⁴. Une proposition qui a provoqué une forte indignation, laissant croire à un refus de l'UE d'entrer dans un tel marchandage.⁵ Or, le Conseil de l'UE tenu à Malte le 3 février 2017 ne semble pas avoir opté pour une « solution » totalement différente.

Il a approuvé le protocole signé entre l'Italie et le gouvernement de Tripoli visant à aider ce dernier à contenir les flux migratoires en direction de l'Europe⁶. Parmi les principales propositions de l'UE figurent les principes suivants: entraîner les gardes-côtes libyens, lutter contre les trafiquants, améliorer les conditions dans les centres de

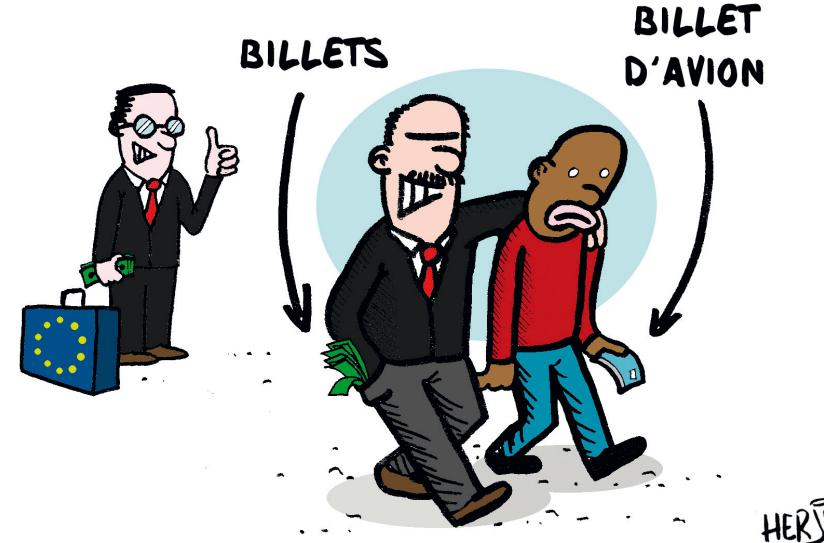
réception en Libye, supporter les communautés locales, inciter les retours « volontaires » aux pays d'origine et collaborer avec les pays aux alentours pour empêcher l'arrivée de migrants en Libye. Une aide de plus de 200 millions d'euros a également été prévue pour le gouvernement de Tripoli⁷.

Les conclusions du Conseil de l'UE du 3 février 2017 dévoilent notamment le désir des pays européens d'abandonner les opérations de sauvetage de migrants en mer et d'externaliser le contrôle des flux migratoires⁸.

Tout laisse donc croire que peu de choses ont changé dans la politique migratoire de l'UE depuis l'époque où Kadhafi et Berlusconi étaient au pouvoir. L'accord conclu entre ces dirigeants, tant moqué en 2008⁹, stipulait déjà que les deux pays allaient travailler ensemble pour endiguer les flux migratoires. Sur cette base, l'Italie avait refoulé des bateaux vers la Libye, au grand dam du Haut Commissariat aux réfugiés (HCR)¹⁰. Jusqu'à la chute de Kadhafi, la Libye était devenue l'un des pays les plus convoités par l'UE et certains de ses membres pour le contrôle des flux migratoires en direction de l'Europe.

Est-ce pour faire oublier ces tentatives peu reluisantes que le Premier ministre de Malte se réfère davantage à l'accord UE-Turquie de 2016 qu'à l'accord Italie-Libye de l'époque? Un « oubli » qui semble accommoder à la

L'UE, LES MIGRANTS ET LES DICTATEURS



fois les autorités européennes et libyennes, peu enclines à vouloir donner l'impression d'un retour en arrière. Il n'empêche que les objectifs ou les ambitions restent similaires. On y retrouve l'intention de bloquer l'arrivée des migrants et les refoulements en contrepartie d'une aide financière. L'Italie est à nouveau l'interlocutrice européenne privilégiée de la Libye. C'est elle qui a signé un protocole avec le gouvernement de Tripoli visant à renforcer la « collaboration » dans le domaine de l'immigration, le 2 février 2017.

De fait, même si on essaie de brouiller les pistes, le but est de ne pas laisser les migrants quitter ce pays en plein chaos et guerre civile pour ne pas être obligé de les accueillir. Une des seules différences notables entre les années Kadhafi et aujourd'hui est qu'on ne parle pas (encore) d'expulsions vers ce pays. Dès que la situation en Libye se dirigera vers un semblant de stabilité, il est probable que les propositions de l'UE évolueront vers un accord dans lequel la possibilité de refouler ou renvoyer les migrants en Libye pourrait figurer.

IBRAHIM SOYSÜREN,
JURISTE ET SOCIOLOGUE

1 Jacques, G. (2013). « Migrations en Libye : réalités et défis », *Confluences Méditerranée*, 87(4), 55-66.

2 *The Telegraph*, « Gaddafi: Europe will 'turn black' unless EU pays Libya £4bn a year », 31 août 2010.

3 Morice, A. & Rodier, C. (2013) « Politiques de migration et d'asile de l'Union européenne en Méditerranée », *Confluences Méditerranée*, 87 (4), 109-120.

4 Reuters, « EU needs Turkish-style migration deal on Libya: Maltese PM », 18 janvier 2017.

5 *The Guardian*, « Migration: EU rejects proposals for Turkey-style deal for Libya », 25 janvier 2017.

6 Mémorandum entre l'Italie et la Libye : « Memorandum d'intesa sulla cooperazione nel campo dello sviluppo, del contrasto all'immigrazione illegale, al traffico di esseri umani, al contrabbando e sul rafforzamento della sicurezza delle frontiere tra lo Stato della Libia e la Repubblica Italiana », 2 février 2017.

7 Euractiv.com, « EU leaders approve plan to curb migration from Libya, Africa », 3 février 2017.

8 Conseil de l'Europe, « Malta Declaration by the members of the European Council on the external aspects of migration: addressing the Central Mediterranean route », communiqué, 3 février 2017.

9 Traité entre l'Italie et la Libye : « Trattato di amicizia, partenariato e cooperazione tra la Repubblica italiana e la Grande Giamahiria araba libica popolare socialista », signé à Benghazi le 30 août 2008.

10 Sophie Malka, « Vous avez dit décomplexé? », *Vivre ensemble* n°123, juin 2009.

RÉSISTANCE

UNE MER SOLIDAIRE FACE À UNE MER FRONTIÈRE¹

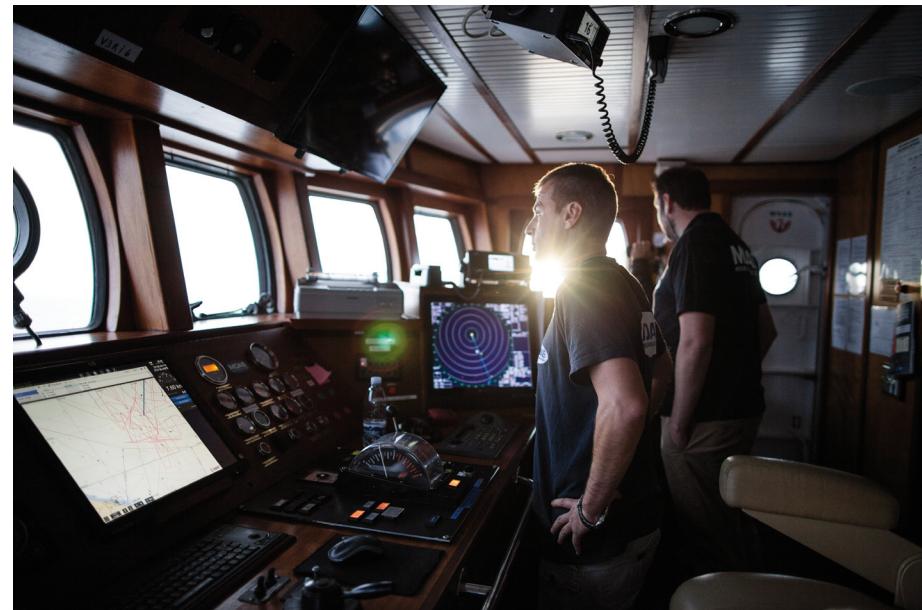
L'agence Frontex a récemment lancé une offensive contre les organisations humanitaires qui se sont déployées ces dernières années pour venir en aide aux personnes en détresse en Méditerranée. Elle les accuse de faire le jeu des passeurs et de créer un « appel d'air ». Sans aucun fondement², cette campagne de délégitimation, amplifiée par des personnalités politiques et les médias, produit des effets bien réels. La police des frontières européennes active ici sa stratégie de communication visant à faire le vide sur la Méditerranée pour rendre invisibles les victimes de sa politique migratoire. Cela lui permet d'avoir les mains libres dans ses tractations avec les gendarmes de l'Europe, exécutants de la politique d'externalisation de l'Union européenne (voir p. 20). Les ONG ont largement répliqué à cette campagne de diffamation et de criminalisation. Charles Heller*, qui a contribué à fonder en 2013 la plateforme *WatchTheMed* et en 2014 *l'Alarmphone*, explique les conditions dans lesquelles ces opérations citoyennes se sont mises en place, et à quels enjeux elles répondent. Des opérations tributaires de soutiens privés. (Réd.)



* Charles Heller est actuellement chercheur postdoctoral au Centre d'études et de documentation économiques, juridiques et sociales du Caire et à l'Université américaine du Caire, en Égypte. Au cours de son doctorat en *Research Architecture* à Goldsmiths, University of London, il a créé avec Lorenzo Pezzani le projet *Forensic Oceanography* qui a visé à développer des méthodes pour documenter les conditions qui mènent à la mort des migrants aux frontières maritimes de l'Europe. Il est membre fondateur de la plateforme *WatchTheMed*.

1 Une version plus courte de ce texte paraîtra prochainement dans l'*Atlas critique des migrations* édité par Migreurop.

2 Une commission d'enquête de la défense du sénat italien a classé l'affaire, estimant qu'il n'y avait « pas de collusion entre ONG et trafiquants ».



Les images illustrant cet article ont été prises le 24 novembre 2016 lors d'une opération de sauvetage en mer par le navire Phoenix, appartenant au Migrant Offshore Aid Station (MOAS). L'ONG maltaise a été lancée en 2013 pour venir en aide aux migrants en détresse sur la Méditerranée. Depuis, elle a permis de sauver plus de 12 000 vies selon le HCR.

La société civile dénonce depuis longtemps la transformation des frontières maritimes en un espace mortifère sous l'effet des politiques de fermeture et de militarisation de l'Union européenne (UE). Il demeure néanmoins difficile de rompre l'impunité qui prévaut pour les morts en mer – loin des regards citoyens, ils ne laissent souvent aucune trace. Il semblait encore plus difficile d'intervenir pour venir en aide aux migrants en mer, l'assistance ayant été criminalisée.³

Au lendemain des soulèvements arabes de 2011, le nombre de traversées et de morts a augmenté dramatiquement, en dépit de l'intensification de la surveillance maritime par les Etats. Alors qu'à travers leur mouvement et leurs corps, les migrants continuent de résister aux politiques migratoires qui leur nient le passage, les acteurs de la société civile développent différents moyens pour intervenir directement en mer à leurs côtés, et transforment la Méditerranée en un espace transnational de contestation.

Dès 2011, *Boats4People* a organisé une large campagne d'information et de mobilisation autour des morts en mer, réunissant des acteurs de la société civile dans le cadre du périple d'un voilier reliant les deux rives de la Méditerranée.

Parallèlement, des chercheurs ont développé de nouveaux moyens de documentation des violations des droits des migrants en mer. Grâce à leurs recherches, ils ont mis à disposition d'une coalition d'associations les informations nécessaires pour déposer des plaintes devant les juridictions de plusieurs Etats impliqués dans le cas du « *Left-to-die-boat* ».⁴ En créant la plateforme en ligne *WatchTheMed*, ils ont mis à disposition de la société civile un outil pour exercer un droit de regard critique sur les frontières maritimes de l'UE. Par ailleurs, au lendemain de la révolution en Tunisie, des familles de migrants disparus se sont mobilisées pour demander des comptes à leur propre Etat, ainsi qu'à l'Italie.



© UNHCR/GIUSEPPE CAROTENUTO

INTERVENIR POUR PRÉVENIR LES MORTS

Après les naufrages des 3 et 11 octobre 2013, qui ont fait plus de 500 morts en à peine une semaine, les associations ont décidé d'intervenir directement en mer. Objectif: empêcher ces morts plutôt que les dénoncer après les faits.

Inspirés par l'action inlassable d'individus tels que le Père Mussie Zerai, qui répond depuis plusieurs années aux appels de détresse des migrants en mer, des membres

de *WatchTheMed* créent l'*Alarmphone*, un téléphone d'alerte citoyen opérant 24 heures sur 24.

Depuis sa création en 2014, il a contribué au sauvetage de plus de 1800 embarcations. À travers ce réseau, la société civile a développé une capacité sans précédent d'exercer en Méditerranée un droit de regard – qui paradoxalement passe par l'ouïe.

Mais pour que l'*Alarmphone* et d'autres acteurs relayant les appels de détresse des migrants puissent contribuer à sauver des vies, encore faut-il qu'il y ait des moyens de secours présents en mer sur lesquels faire pression pour porter assistance aux migrants. Or c'est justement ce qui a été remis en cause par la fin de l'opération italienne *Mare Nostrum*. Lancée en octobre 2013, suite aux naufrages susmentionnés, ses navires militaires avaient patrouillé de manière proactive au large des côtes libyennes pour secourir les migrants. Suite au refus des Etats membres de l'UE de poursuivre son financement, lui reprochant un effet «appel d'air», les autorités italiennes y ont mis un terme fin 2014. Comme l'avaient prévu de nombreux acteurs de la société

SOUTENIR WATCHTHEMED ALARM PHONE

- Pour couvrir les coûts de notre centre d'appel auto-organisé
 - Pour recharger le crédit des téléphones satellitaires
 - Pour du matériel d'information et de campagnes
 - Pour les missions de recherche
 - Pour les réunions du réseau
- Plus d'infos: alarmphone.ch

Références bancaires:

Watch The Med Alarmphone Schweiz

IBAN: CH21 0900 0000 6117 2503 0

civile, l'absence de navires déployés pour secourir les migrants n'a pas mené à une diminution du nombre des traversées, mais à un accroissement dramatique du nombre de morts en mer⁵. En avril 2015, 1200 personnes se noient en une semaine.

Face à cette hécatombe, plutôt que de rétablir une opération de secours proactive en mer, les Etats étendent l'opération de contrôle aux frontières de Frontex et lancent une nouvelle opération de lutte contre les passeurs, EUNAVFOR MED. Afin de dénoncer la politique de non-assistance des Etats et secourir les migrants en détresse, une véritable flottille citoyenne est déployée. D'une embarcation en 2014, ce mouvement s'est étoffé pour arriver à une dizaine de bateaux en 2016, qui ont réalisé 28% des sauvetages l'an passé.

CRIMINALISER LA SOLIDARITÉ...

Toutes ces initiatives ont transformé la mer en un terrain d'expérimentation de nouvelles pratiques politiques transnationales. Elles se déploient dans l'espace-frontière de la mer pour contester la manière dont les Etats gèrent les mouvements des migrants. Mais ces interventions citoyennes exemplaires ne sont pas en mesure de contrer la violence perpétrée aux et à travers les frontières – plus de 13'000 personnes sont mortes en mer entre 2014 et 2016.

De plus, comme sur la terre ferme, la solidarité en mer se trouve de plus en plus attaquée: physiquement par les gardes-côtes libyens; juridiquement par l'ouverture d'enquêtes en Italie; mais aussi par le discours de Frontex qui mène une campagne de délégitimation des activités de secours opérées par les ONG, amplifiée par les médias et par des personnalités politiques⁶. L'agence de contrôle aux frontières accuse les secours citoyens de pousser davantage de migrants à tenter la périlleuse traversée et de faire ainsi le jeu des passeurs.

... AU PRIX DE MILLIERS DE MORTS

Ces accusations pourraient avoir pour conséquence un arrêt ou la diminution de l'action des ONG, et une augmentation certaine du nombre de morts en mer, comme après la fin de *Mare Nostrum*. Or, cette campagne de dénigrement s'inscrit dans la même logique que celle qui a visé l'opération italienne: une politique de dissuasion, au prix de milliers de morts.

De plus, le pendant de la criminalisation des ONG est la coopération accrue avec les gardes-côtes libyens. Ceux-ci reçoivent de nouveaux moyens pour patrouiller les côtes. Ils usent régulièrement de la violence pour intercepter les migrants, entraînant des naufrages⁷. Au regard de la situation en Libye pour les migrants, documentée par de nombreux rapports⁸ (voir p. 15), toute politique visant à empêcher les migrants de quitter le territoire libyen est complice des violations commises par les passeurs et les agences de l'Etat libyen, à savoir, détention arbitraire, torture, violences sexuelles, travail forcé et trafic d'être humains. Face au coût humain exorbitant des politiques de fermeture de l'UE, le droit à la solidarité doit être défendu.

CHARLES HELLER

3 Des pêcheurs tunisiens ont notamment été mis en procès pour «aide à l'immigration clandestine» en Italie après avoir secouru des migrants en mer. Voir Gabriele Del Grande, «Le récit de pêcheurs siciliens accusés d'aide à personnes en détresse», dans *Vivre Ensemble* n°123, juin 2009 et Sophie Malka Vivre Ensemble, «Méditerranée I Non-assistance à migrants naufragés», *Vivre Ensemble* n° 134, septembre 2011.

4 Voir notre rapport sur le cas du *Left-to-die boat* et la vidéo disponible sur vimeo: <https://vimeo.com/128919244>.

5 Voir notre rapport: «Death by Rescue».

6 Voir notre rapport: «Blaming The Rescuers», à paraître.

7 Voir le cas du *Sea-Watch* du 21 octobre 2016.

8 Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights, «Detained and dehumanised», Report on human rights abuses against migrants in Libya, 13 December 2016 (last accessed 12 May 2017).

SENSIBILISATION

MIGR'ASILE : DERRIÈRE LES DISCOURS, DES VISAGES

LES COLLÉGIENS GENEVOIS, EN PRISE AVEC LES RÉALITÉS MIGRATOIRES

Sensibiliser les jeunes aux réalités des migrations et de l'asile ? Voici ce qu'a proposé dans les établissements secondaires du canton de Genève le projet Migr'asile, coordonné par Vivre Ensemble, durant l'année scolaire 2016-2017. Migr'asile regroupe six associations actives dans le domaine migratoire, régulièrement sollicitées par les écoles pour présenter les réalités du terrain par des professionnels (1). Choisie par les enseignant-e-s en fonction de leur domaine d'intervention, chaque association propose une intervention de deux heures sur son action de terrain.

L'une présente son travail d'accompagnement auprès de personnes migrantes, l'autre le parcours juridique des requérant-e-s d'asile à leur arrivée en Suisse, une autre encore abordera la situation des personnes sans titre de séjour. Que ce soit sur la base de témoignages de personnes migrantes, de jeux de rôles ou de petits films, le travail de sensibilisation et d'information cherche à dépasser les a priori et à apporter des éléments factuels permettant aux jeunes de se forger leur propre opinion : présentation des parcours migratoires, explication sur les permis de séjour ou sur le système d'asile en Suisse ou en Europe, analyse des médias, travail sur les préjugés sur l'asile à l'appui de la brochure *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité*. Ces séquences permettent de donner corps à un discours trop souvent technocratique, où les parcours s'effacent derrière les statistiques et où la solidarité se perd derrière des graphiques. Témoignages croisés d'une enseignante, de deux témoins et d'une élève sur ces rencontres.

ANOUK PIRAUD, CHARGÉE DU PROJET MIGR'ASILE

(1) En 2016-2017 Migr'asile a réuni les associations suivantes : Agora, Centre de contact Suisse-Immigrés, Collectif de soutien aux sans papiers, elisa-asile, ODAE romand, Vivre Ensemble. D'autres associations ont déjà manifesté leur intérêt à rejoindre Migr'asile pour 2017-2018.

Face à la demande croissante des enseignant.e.s, le projet s'est concrétisé il y a un an sous l'impulsion de Géraldine Puig, alors chargée de mission Citoyenneté et droits humains pour le Secondaire II au DIP. Nous prévoyons de le reconduire en 2017-2018.

Le projet a été coordonné par Vivre Ensemble avec le soutien du « fonds Vivre Ensemble » du Département de l'instruction publique du Canton de Genève et du Service Agenda 21- Ville durable de la Ville de Genève.

DANS LES ÉCOLES

TÉMOIGNAGES CROISÉS

AVOIR LA CHANCE D'ÉTUDIER

« J'ai accepté de témoigner devant des élèves avec l'idée que ce serait pour moi une bonne expérience. Je peux tester mon niveau de français et en même temps voir à quoi ressemble une classe avec des filles et des garçons.

Dans mon pays, je ne suis jamais allée à l'école. J'ai appris à lire et à écrire le dari avec ma grand-mère. Son père était professeur. Par la suite, je me suis beaucoup intéressée aux langues étrangères. A Kaboul, je regardais des chaînes de télévision pakistanaises. C'est ainsi que j'ai appris le ourdou. Ensuite, nous avons vécu en Iran. Là-bas, avec d'autres filles, j'ai suivi des cours d'anglais.

Je suis arrivée seule à Genève après un long et pénible voyage. Mon mari était resté bloqué en Grèce. Jusqu'à son arrivée en Suisse, je demeurais prostrée, sans énergie ! Mais une fois réunis, je me suis lancée dans l'étude de la langue française.

Les élèves de l'Ecole de culture générale étaient très sympathiques. J'ai trouvé la mixité intéressante. J'ai répondu à de nombreuses questions. Les garçons s'intéressaient également aux conditions de vie des hommes.

J'ai constaté que je me débrouillais bien en français. C'était important, car je souhaite travailler comme interprète communautaire. J'ai tenu à dire aux élèves qu'ils avaient beaucoup de chance de pouvoir étudier et fréquenter cette école. »

ZARAH, 23 ANS,
ARRIVÉE EN SUISSE IL Y A UN AN

ANCRER LA RÉFLEXION DANS LE RÉEL

« Les questions migratoires sont omniprésentes dans le quotidien des élèves, dans leur famille, dans les médias, sur les affiches dans la rue...

La rencontre entre les élèves et des représentants d'associations, et plus encore avec des personnes venant témoigner de leur parcours migratoire, permet d'ancrer la réflexion dans le réel. En cassant l'anonymat des chiffres et des faits, en mettant de côté les diatribes de certains politiciens, on laisse place à l'empathie et aux trajectoires individuelles.

Cela permet d'approcher cette thématique de façon plus sensible, de sortir du binaire découlant de la simplification de trop nombreux discours.

Les objectifs de ce type d'interventions sont notamment de permettre aux élèves de se positionner par rapport à des questions de société et à leurs propres valeurs, de se penser en tant que citoyens et de se décenter. A travers ces temps d'échange, ils ont été amenés à s'interroger sur leur rapport à l'Autre et ont réfléchi à ce qui permet aux individus de former une collectivité et de cohabiter de la manière la plus harmonieuse possible. »

MARION NEMCHI, ENSEIGNANTE À
L'ÉCOLE DE COMMERCE ET DE CULTURE
GÉNÉRALE (ECCG) AIMÉE-STITELMANN,
GENÈVE

NOTRE SITUATION LES INTÉRESSE

«Je suis en Suisse depuis 18 mois. Dans ma vie, il y a des hauts et des bas. Ici, je suis en sécurité, j'habite un studio et j'ai vite appris le français. Cependant, mon avenir est très incertain. A peine arrivé, j'ai eu une première audition et puis... plus rien ! J'attends. J'attends et je deviens de plus en plus inquiet.

C'était une bonne chose d'avoir pu en parler devant des jeunes. Ils nous ont posé beaucoup de questions et n'hésitaient pas à demander des clarifications. Nous avons pu bien expliquer qui nous étions et ce que nous ressentions.

Nous avons constaté que notre situation les intéressait. Ils nous ont montré que nous n'étions plus seuls».

LATIF, 23 ANS, SYRIE

UNE EXPÉRIENCE ENRICHISSANTE QUI ME FAIT RÉFLÉCHIR

«Depuis longtemps, comme beaucoup de jeunes face au défi de la migration, je souhaite faire un voyage humanitaire. Je savais qu'il existe à Genève des associations en relation avec des requérants d'asile, mais je ne m'y étais jamais intéressée.

L'intervention de l'AGORA m'a beaucoup touchée. Je me suis dit: «C'est le moment ou jamais d'essayer de faire quelque chose pour aider !».

J'ai alors effectué un stage d'une semaine pendant les vacances de Pâques dans les locaux d'accueil de l'AGORA au Centre des Tattes.

J'ai pu ainsi me rendre compte des conditions de vie dans un foyer. C'est une expérience enrichissante qui me fait beaucoup réfléchir.

On m'a proposé, pour la suite, d'aider bénévolement une jeune femme afghane de mon âge à apprendre le français. J'ai accepté, bien que je ne sache pas trop bien comment m'y prendre.

Mais j'apprends petit à petit à mettre en place «une méthode».

Entre la jeune femme et moi, le courant passe bien. Le fait que ce soit un geste gratuit permet de mettre l'accent sur le côté humain.

Je sens que je fais quelque chose de bien et cela me fait du bien.»

MAEVA ULLMANN, 17 ANS, ÉLÈVE, GENÈVE

VIVRE ENSEMBLE

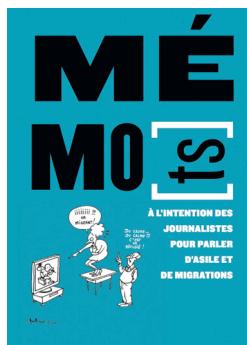
CP 171
1211 Genève 8
Tél. 022 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch
www.asile.ch

Abonnement:
20 frs/an pour 5 numéros

CCP 12-9584-1
IBAN CH 3809 00000 01200 95841

Ont également collaboré à ce numéro

Véronique Marti, Véronique Egger, Nadia Boehlen, Melissa Llorens,
Marie-Florence Burki, Aldo Brina, Ibrahim Soysüren, Charles Heller,
Marion Nemchi, Zarah, Latif, Maeva Ullmann, Herji, Agnès Stienne

**Comité de rédaction**

Nicole Andreetta (GE)
Françoise Jacquemetaz (VS)
Danielle Othenin-Girard (NE)
Christophe Tafelmacher (VD)
Marie-Claire Kunz (GE)
Raphaël Rey (GE)
Fatxia Ali Aden (VS)
Emmanuelle Hazan (GE)
Nora Bernardi (GE)
Anouk Piraud (GE)
Alexandra Illic (FR)
Abdelhak Elghezouani (VD)

Rédactrice responsable

Sophie Malka
Chargée de projet
Cristina Del Biaggio

Stagiaire
Robin Junod

Correctrices
Sophie Lanfranchi
Catherine Forster
Conception graphique
Kaliata/I-artichaut
Mise en pages
Sophie Malka

Vivre Ensemble, c'est aussi...**DES PUBLICATIONS**

Brochure (fr/all/it):

*Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés.
Et il y a la réalité.*

**Des hors-série, des dossiers thématiques
Un Mémo[ts] de l'asile**

LE SITE WEB - ASILE.CH

Une plate-forme web d'information et de documentation sur le droit d'asile.
Informe sur les projets de Vivre Ensemble; relaie les informations et publications des associations de défense du droit d'asile actives en Suisse romande: rapports, événements, expositions, témoignages.

DES PROJETS DE SENSIBILISATION

- > Le Comptoir des médias, notre action auprès des journalistes, en vue de favoriser une information factuelle, dénuée de préjugés;
- > Les préjugés sur l'asile, notre activité de lutte contre les idées-reçues : brochure, quiz en ligne (asile.ch/prejuges) et des compléments documentaires.
- > Un Agenda de l'asile participatif ouvert aux associations.

... Informer, pour renforcer le droit d'asile

ENGAGEZ-VOUS, SOUTENEZ-NOUS!

Aidez-nous à faire connaître la réalité de l'asile autour de vous.

Offrez un abonnement à la revue *Vivre Ensemble* (20 frs/an)



TRANSFERTS DUBLIN ET RELOCALISATION

Une Suisse solidaire?

«Au bout du compte, la poursuite du développement du système Dublin servira les intérêts de tous les Etats Dublin.» Telle est la conclusion du Conseil fédéral dans un rapport rendu public en mai 2017*. Tous les Etats Dublin? Comme le montre la carte réalisée sur la base des données des transferts Dublin effectués en 2016, la Suisse « profite » largement du système. Parallèlement, elle soigne le mythe de la « tradition humanitaire » helvétique: « La Suisse s'est toujours montrée prête à s'engager de manière solidaire », affirmait la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga en octobre 2016, appelant les Etats européens à faire de même en soulageant les pays tels que l'Italie ou la Grèce. C'est vrai qu'en s'engageant, en septembre 2015, à accueillir 1500 personnes depuis ces deux pays, la Suisse s'est montrée fort généreuse... dans la défense de ses intérêts?

> Lire notre dossier p. 2 à 7

SOPHIE MALKA

* Conseil fédéral, «Nouvelle conception de Schengen/Dublin, coordination européenne et partage des charges», Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 15.3242 Pfister Gerhard du 19.03.2015, Berne, mai 2017.